



Association des Municipalités du Mali -AMM-
Association des Collectivités Cercle et Région du Mali -ACCRM-

ACTES / RAPPORT GENERAL DES ASSISES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE 2008

**Bamako
12 au 14 décembre 2008
Centre International de Conférence**

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
	CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR	3
II.	PROGRAMME, ORGANISATION ET CONTENU DES TRAVAUX	3
III.	CEREMONIE D'OUVERTURE DES ASSISES	4
IV.	DEROULEMENT DES ASSISES	5
	Séance plénière 1 : Stratégies et projet de développement régional : outils pour une approche participative ?	5
	Atelier 1 : Territorialisation des politiques publiques et la contractualisation Etat - Région	7
	Atelier 2 : Mise en cohérence des cadres de planification et des stratégies territoriales au niveau des Régions, Cercles et Communes et stratégies territoriales, Emploi/Formation professionnelle et jeunesse	7
	Atelier 3 : Structuration des filières agro - artisanales, partenariat entre collectivités locales et secteur privé et formation des praticiens	8
	Atelier 4 : Développement Economique Territorial : outil d'animation et de promotion d'un territoire	9
	Atelier 5 : Stratégie de renforcement des capacités des agents de la fonction publique territoriale et des élus locaux	10
	Atelier 6 : Finances locales, gestion budgétaire et amélioration des ressources internes des collectivités locales	10
	Séance plénière 2 : Les démarches de coopération en réseau - mise en œuvre et animation	11
	Atelier 7: Patrimoine, biodiversité et stratégies de développement économique local	11
	Atelier 8 : Gouvernance de l'Eau à l'échelle d'un Fleuve et coopération décentralisée	12
	Atelier 9 : Stratégie de valorisation des produits locaux	12
	Atelier 10 : Mise en réseau de plusieurs territoires maliens autour d'une même problématique	13
	Séance plénière 3 : Table - ronde : La Gouvernance territoriale au service du développement économique local : Quelles perspectives pour les partenariats de coopération décentralisée ?	14
	Rencontres inter - acteurs par Région : 9 rencontres en parallèle sur les espaces « Région » de ForumExpo : Quelles contributions possibles de la coopération décentralisée ? Echanges autour de « projets territoriaux »	15
V.	RECOMMANDATIONS DES ASSISES	15
VI.	CLOTURE DES ASSISES	22
VII	MISE EN PERSPECTIVE DES ASSISES	22
VIII.	ANNEXES	23

I. INTRODUCTION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

1. L'Association des Municipalités du Mali (AMM) et l'Association des Collectivités, Cercles et Régions du Mali (ACCRM), en collaboration avec les collectivités invitées et les Partenaires Techniques et Financiers ont convoqué les Assises de la Coopération Décentralisée 2008 à Bamako (Mali) au Centre International des Conférences du 12 au 14 décembre 2008. Financées par l'Union Européenne et la Coopération Française, ces Assises font suite à celles de 2005 qui ont permis d'élaborer le guide de la Coopération Décentralisée, co-produit par l'Etat et l'AMM, comme support à la promotion du partenariat en sus du Site Internet de l'AMM sur la Coopération Décentralisée « www.coopdec-mali ».
2. Au-delà de l'augmentation du nombre de conventions de partenariats en 2005 et 2008, les présentes Assises 2008 se fixent comme objectif global d'échanger, à partir des différentes expériences, entre collectivités maliennes et collectivités invitées, sur des démarches pertinentes d'élaboration et de conduite de politiques publiques, dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation. Il s'agit, à travers cet exercice, de favoriser l'échange d'expériences, de dresser l'analyse des démarches, d'identifier les pistes d'amélioration et d'ouvrir des perspectives de travail et de développement des actions.
3. Dans cette dynamique, deux axes majeurs devraient émerger des trois jours de travaux, à savoir, la conduite des politiques publiques territoriales dans leur dimension processus de préparation et de négociation « *Etat et Collectivités Locales* » dans une optique de territorialisation des politiques étatiques, et l'implication des collectivités territoriales dans le développement économique local dans sa dimension modes de construction et de conduite de stratégies territoriales associant collectivités, secteur privé, organismes de formation et de recherche. Le thème retenu à cet effet, « **Gouvernance Territoriale et Développement Economique Local** » devant servir de porte d'entrée au dialogue entre partenaires (*collectivités locales, associations et secteur privé*) de nouveaux pays, comme ceux du Maghreb, qui ont conduit des expériences identiques en matière de coopération décentralisée, au cours des deux dernières décennies.

II. PROGRAMME, ORGANISATION ET CONTENU DES TRAVAUX

4. Dans cette perspective, le programme de travail annexé au présent rapport a été articulé autour de trois (3) types de séances : plénières / tables - rondes en salles - discours, présentations, travaux en ateliers, forums sur chacun des neuf (9) espaces - région/district.

L'organisation des travaux en plénières et ateliers s'est déroulée selon le schéma suivant :

- en plénières / tables - rondes : des interventions introductives ayant comme objectif d'ouvrir, par une série d'interpellations / questions un temps de débats avec les participants. S'agissant des tables - rondes, elles ont été organisées sous

la forme d'interventions des différents panélistes à partir des séquences de questions issues des débats et présentant des perspectives porteuses pour le renforcement et la consolidation de la coopération décentralisée entre les collectivités maliennes et les collectivités invitées ;

- **en ateliers thématiques** : à l'instar des plénières, ils ont donné lieu à des présentations introductives bâties autour des retours d'expériences qui ont mis en présence des élus, des cadres territoriaux et leurs principaux partenaires dans les projets sur le terrain.

Le contenu des travaux a été conceptualisé et élaboré sous la forme d'une fiche pour chaque session (plénières, tables - rondes, ateliers et rencontres inter - acteurs) et portant sur :

- les enjeux de la problématique abordée ;
- les caractéristiques du/des cas d'espèces présentés / exemples illustratifs ;
- les objectifs opérationnels de la session ;
- les questions proposées au débat ;
- les principales recommandations.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE DES ASSISES

5. Ces Assises ont été ouvertes le vendredi 12 décembre 2008, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République, Chef de l'Etat, en présence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, des membres du Gouvernement, du Président de l'Assemblée Nationale, du Premier Vice - Président du Haut Conseil des Collectivités Territoriales, du Président de l'AMM, du Président de l'ACCRM, du Président de l'Association des Maires du Sénégal, au nom des Associations de Pouvoirs Locaux de l'UEMOA, du Secrétaire Général des Cités et Gouvernements Locaux Unies d'Afrique, de leurs Excellences l'Ambassadeur de France au Mali, le Chef de la Délégation de la Commission de l'Union Européenne au Mali. Les maires et délégués des 703 Communes, 49 Cercles, 8 Régions et du District de Bamako étaient présents ainsi que les représentants des Institutions de la République et des organisations nationales, internationales, gouvernementales et non gouvernementales. Les Assises ont réuni près de 1000 participants.
6. Après les discours du Président de l'AMM, du Président de l'Association des Maires du Sénégal, au nom du Réseau des Associations de Pouvoirs Locaux de l'espace UEMOA, de l'Ambassadeur de France, du Chef de la Délégation de la Commission de l'Union Européenne, du Premier Vice-Président du Haut Conseil des Collectivités, la signature de la Convention portant création du Réseau des Associations de Pouvoirs Locaux de l'Espace UEMOA, de la signature de la Convention AMM-ACCRM portant création de l'Union des Collectivités Territoriales du Mali. Le Président de la République, Chef de l'Etat a ensuite procédé à des remises de distinctions à des personnalités ayant contribué à la consolidation de la décentralisation au Mali, à savoir Monsieur Iba N'DIAYE, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Président d'honneur de l'AMM, Monsieur Ousmane SY, ancien Ministre de l'Administration territoriale et ancien Chef de la Mission de Décentralisation, Monsieur Jean Louis Margerie, Conseiller technique mis à disposition du Ministère de l'Administration territoriale et de l'Association

des Municipalités du Mali par la coopération française et enfin Monsieur Ahmed Bangoura TRAORE, Chef de la Division « Coopération et Partenariat » à la Direction Nationale des Collectivités Territoriales -DNCT/MATCL).

7. A suivi l'allocution d'ouverture de son Excellence Amadou Toumani TOURE, Président de la République, Chef de l'Etat. Le Président de la République a d'abord dit son réel plaisir à retrouver l'ensemble des Maires du Mali avec leurs partenaires des collectivités invitées, à l'occasion des Assises de la Coopération Décentralisée 2008. L'ensemble des discours prononcés est joint en annexe aux actes écrits de ces Assises.
8. Le Président de la République, Chef de l'Etat a saisi l'occasion pour saluer toutes les équipes municipales du Mali pour les efforts déployés au service de notre politique de décentralisation. Il a pu mesurer, aussi, les difficultés auxquelles sont confrontées nos collectivités locales, au quotidien, pour satisfaire les demandes légitimes des populations à la base pour l'accès à l'eau, à la santé, aux équipements collectifs. Tous ces enjeux soulignent, non seulement, l'importance des élections locales, mais aussi et surtout, l'irréversibilité du processus de décentralisation enclenché dans notre pays depuis 1992. Il a exhorté, en conséquence, les maliennes et les maliens à se mobiliser à l'occasion des prochaines élections municipales prévues dans la dernière décade du mois d'avril 2009. En cette occasion solennelle, il a remercié les communes et villes d'Afrique et du monde qui ont choisi de nouer un partenariat avec les collectivités locales maliennes. A titre d'illustration, il fait remarquer que près de cent cinquante (150) communes françaises, communautés urbaines, conseils généraux et régionaux sont jumelés ou partenaire de villages, communes, cercles et régions du Mali. Sur le terrain, il mesure à sa juste valeur l'impact de cette coopération décentralisée en termes de réalisations dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, autant de secteurs qui contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires. Dans ce sens, le Mali apprécie hautement l'initiative prise par la Commission Européenne, à l'occasion des 3^{èmes} Journées Européennes de Strasbourg, d'encourager fortement le partenariat entre Collectivités Locales du Nord et du Sud. En remerciant les délégués de leur aimable attention, il déclare : ouvertes les Assises de la Coopération Décentralisée 2008.

IV. DEROULEMENT DES ASSISES

9. Au total, les Assises se sont déroulées à travers trois (3) plénières, trois (3) tables - rondes, dix (10) ateliers et neuf (9) forums espaces - régions qui ont porté sur les thèmes ci - après :

Séance plénière 1 : Stratégies et projet de développement régional : outils pour une approche participative ?

10. La séance était conduite sous la modération de Monsieur Bréhima COULIBALY, Directeur du programme ADERE-NORD, suivie de témoignages relatifs aux démarches d'élaboration et de mise en œuvre de Plans Stratégiques de Développement Régional de différentes Régions. Dans son intervention, Monsieur Bréhima COULIBALY a indiqué que l'Union Européenne appuie la planification des régions du Mali pour un développement territorial durable à travers la participation active des acteurs. Le schéma retenu s'articule autour du

diagnostic, de la vision, de la stratégie et des Plans Stratégiques de Développement Régional. Les Plans à leur tour sont déclinés en projets.

11. Il a précisé qu'une telle approche, à travers le processus de planification participative, présente l'avantage de pouvoir maîtriser le cadre et les enjeux de la problématique de l'aménagement du territoire par la mise en valeur du territoire national corrélée avec les dynamiques socio-économiques locales. Ainsi, se trouveront pris en charge les problèmes de la répartition équilibrée des populations et des activités sur l'ensemble du territoire national, la cohérence des activités publiques et privées contribuant au développement économique du pays, la réduction des disparités inter-régionales et intra-régionales en matière de développement, l'émergence de régions économiques axées sur des villes-pôles de développement, une meilleure coordination des actions de développement des acteurs aux différents niveaux territoriaux, la cohérence des politiques sectorielles nationales, communautaires et africaines, le renforcement de l'intégration sous-régionale (espaces UEMOA, CILSS, LIPTAKO - GOURMA).
12. Les témoignages ont confirmé la nécessité de prendre en compte trois dimensions essentielles dans l'élaboration des Plans Stratégiques de Développement Régional -PSDR-, à savoir, les dimensions sociale, environnementale et économique. C'est pourquoi, leur conception, leur élaboration, leur mise en œuvre et leur suivi constituent des défis et des enjeux importants dans l'opérationnalisation des activités programmées dans le cadre de la coopération décentralisée entre collectivités maliennes et collectivités partenaires du Nord comme du Sud.

Atelier 1 : Territorialisation des politiques publiques et la contractualisation Etat - Région

13. Dans son intervention, le modérateur Dédéou TRAORE, Coordinateur du Programme d'Appui au Développement Local/Région de Tombouctou (PADL), a fait remarquer l'existence de textes législatifs propices à l'éclosion et l'émergence d'une véritable politique de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales. Du nombre, la loi n°93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, modifiée par la loi n°99-037 du 10 août 1999 qui stipule en son article 3 « *les Collectivités Territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local* » puis précise à l'article 4 « *chaque collectivité territoriale règle par délibération ses affaires propres. Tout transfert de compétences à une Collectivité doit être accompagné du transfert concomitant par l'Etat à celle - ci, des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de ces compétences. La détermination de compétences des régions, du District de Bamako, des Cercles et des Communes relève de la loi* ».
14. Au regard de ces dispositions, il a indiqué que les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) et les Plans Stratégiques de Développement Régional (PSDR) constituent des instruments pertinents et innovateurs dans la possibilité qu'ils offrent aux nouvelles collectivités territoriales pour contractualiser avec l'Etat. Cependant, il a vivement insisté sur l'exigence de qualité qui s'impose à chaque étape de la démarche d'autant plus qu'il ne serait ni souhaitable, ni souhaité, de juger du succès d'une politique de territorialisation à l'aune du nombre de contrats signés. L'objectif n'est pas non plus de couvrir le plus rapidement possible l'ensemble du territoire de contrats mal construits, mais de fonder une politique contractuelle de qualité à la mesure des enjeux et des défis à relever.
15. Des témoignages des délégués du Département de l'Essonne (France) en partenariat avec le Cercle de Douentza, et des débats suscités, il est apparu que l'examen des démarches de contractualisation dans différents pays, notamment européens, nous donnent un éclairage de la diversité des formes de contractualisation. L'essentiel est qu'elles soient comprises avant tout comme outils de légitimation et de partage des politiques territoriales entre l'Etat et les collectivités.

Atelier 2 : Mise en cohérence des cadres de planification et des stratégies territoriales au niveau des Régions, Cercles et Communes et stratégies territoriales, Emploi et Formation professionnelle et jeunesse

16. Intervenant sur le thème, le modérateur Modibo Koly KEITA, Secrétaire Général du Cercle de Réflexion, d'Information et de consolidation de la démocratie au Mali (Cri-2002), a introduit celui-ci en se référant à l'acuité de l'emploi des jeunes qui constituent plus de 60% de la population malienne. A ce jour, le taux de chômage national atteint 9,63% et 63% des personnes concernées n'ont pas 30 ans. Cette situation préoccupante constitue un véritable challenge pour l'Etat et les collectivités territoriales.

17. Aussi, tout en reconnaissant les efforts fournis par les autorités maliennes et la place qu'occupe la jeunesse dans le développement, il a invité les collectivités à avoir une vision claire, partagée et accompagnée d'actions inscrites dans leurs différents Agendas dans le cadre de la coopération décentralisée avec les collectivités partenaires du Nord et du Sud. Dans cette perspective, six (6) questions méritent une attention particulière : *Comment intégrer une démarche d'analyse comparative sur les processus qui ont amené les collectivités territoriales considérées à se trouver partie aux politiques d'emploi, aux côtés des Etats ? Comment et avec quels intervenants ? Comment dégager des champs d'action pour échanger sur les questions d'amélioration de la productivité et de la compétitivité des bénéficiaires ? Comment mettre en place de systèmes de financement adaptés pour la création et le développement des entreprises ? Comment coopérer sur le thème de l'amélioration de l'accès aux marchés commerciaux locaux et lointains ? Quelle forme donner à des partages d'expériences ?*
18. L'intervention a été suivie d'un exposé sur l'expérience de l'ONG ARCADE « Une terre pour vivre » - *association régionale française au service du développement, un nouveau concept de coopération*-. Elle intervient dans les communes rurales de Dembella, Benkadi, Blendio et Tella afin de renforcer les capacités des acteurs, qu'ils soient collectivités locales ou associations, coopératives, comités de gestion et de créer un service autonome d'appui-conseil, de mise à disposition d'outils de gestion et pour pérenniser les structures locales et leurs projets.

Atelier 3 : Structuration des filières agro - artisanales, partenariat entre collectivités locales et secteur privé et formation des praticiens

19. L'atelier a été marqué par la présentation générale de la région de Kayes et les différentes actions de la convention de partenariat entre régions de Kayes et Nord - Pas de Calais, par Monsieur Bandiougou DIAWARA, Président de l'Assemblée Régionale de Kayes et Madame Ginette DHENIN-VERBRUGGE, Vice-Présidente de la Région Nord Pas de Calais. La filière charbon vert dans le développement économique du Cercle de Kita a également fait l'objet d'un exposé par Monsieur Jean-Félix BERNARD, Région Ile de France et suivi de témoignages.
20. Il est ressorti que le partenariat Kayes-Nord Pas de Calais, qui date déjà de plus de 14 années, s'articule autour du développement / structuration de filières, du renforcement de compétences des producteurs/trices de fruits et légumes. Tous ces projets sont portés par les collectivités territoriales. En plus des filières porteuses identifiées comme la gomme arabique, le fonio, de nouvelles l'ont été grâce à l'Assemblée Régionale de Kayes avec l'appui de l'ONG GRDR. Les filières bétail-viande, baobab, bambou, oignon et bananes font actuellement l'objet d'études approfondies. Déjà, la promotion de la filière fonio a été présentée comme un cas de réussite, fruit d'une collaboration multi acteurs entre l'Assemblée Régionale de Kayes, le Nord Pas de Calais, le CIRAD, l'Ile de France et la FAO.
21. Le fonio de la région de Kayes est actuellement labellisé et vendu en France dans le cadre du commerce équitable. Cette percée découle des principales étapes retenues dans sa mise en orbite, à savoir : l'étude diagnostique approfondie, un

partenariat solide (coopération décentralisée - opérateurs privés), un regard sur le territoire dans sa globalité (problèmes de transport par exemple), l'animation du territoire, la promotion d'un vrai partenariat, la prise en compte des initiatives locales, la focalisation sur ce qui est faisable, l'approche multi acteurs.

22. Quant au cas de la filière charbon vert à Kita, l'exposant a expliqué que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appui de la coopération avec l'Ile de France et qu'il s'agit surtout de suppléer à la consommation du charbon de bois par l'utilisation valorisée des tiges de coton. L'objectif visé est de promouvoir un développement économique durable et de réduire l'effet de serre.

23. La présentation de Danielle DEVIERES et P. NANTOUME sur l'intercommunalité Meredigue Odou/ Pays Bourian-France a été suivie par l'expérience en cours dans les deux communes de Dandoli et Soroly (Cercle de Bandiagara) qui ont constitué un syndicat afin de mutualiser leurs efforts. Ce syndicat intercommunal reçoit de la part du Pays Bourian - France depuis février 2007 un appui technique et financier pour la valorisation de la culture d'échalotes à travers des concertations dans le cadre d'un partenariat responsable, d'équipements pour la culture de l'échalote et de formation en techniques culturelles, notamment en irrigation par gouttes.

Atelier 4 : Développement Economique Territorial : outil d'animation et de promotion d'un territoire

24. Dans son intervention, le modérateur Monsieur François YATTA, Co-directeur du Programme LEDNA a rappelé que dans le cadre de la décentralisation figure en bonne place le développement économique local. Il revient ainsi aux collectivités territoriales de « booster » la croissance du territoire local par la participation, l'implication et la responsabilisation de tous les acteurs, principalement les acteurs économiques. Il a indiqué que c'est dans ce terreau que pourraient émerger des initiatives de création de structures de Promotion de l'Economie Locale (PEL).

25. L'illustration de cette nouvelle dimension, jusque là méconnue, du rôle et des pratiques des collectivités territoriales, est venue de l'expérience de Monsieur Mamou DAFFE, Président du Conseil pour la Promotion de l'Economie Locale (C.P.E.L) à Ségou dont les objectifs sont de contribuer au rayonnement national et international de la commune, de créer les bases d'une économie communale compétitive et durable, de servir de cadre formel de concertation entre la Commune de Ségou et le secteur privé afin de promouvoir son économie, de sensibiliser les acteurs économiques du secteur privé sur la nécessité du paiement des impôts et taxes, de participer selon ses capacités et ses moyens à toute action d'investissement, de financement et de nantissement auprès des institutions de financement au profit de ses membres et de prendre en compte les besoins des acteurs économiques dans l'élaboration du plan de développement communal (PDSEC).

26. Monsieur DAFFE a précisé que pour disposer d'un outil d'animation et de promotion d'un territoire en vue du développement économique, tout dépend de la position de départ, des caractéristiques de la localité, et du management de la structure d'animation du territoire. En résulte, la prise en charge dans un

processus participatif soutenu les activités suivantes : la mise en place de cadres de concertation sur la valorisation des potentialités économiques, l'appui technique et recherche de financement pour les entreprises locales, la conception des stratégies sectorielles de développement pour le territoire concerné, la mise en œuvre d'une politique de marketing au bénéfice des opérateurs économiques de l'agglomération, la capitalisation des expériences et méthodes d'appui et échange avec d'autres agences du même type, le lobbying pour la commune et les acteurs économiques locaux, la collecte des données à travers un observatoire.

Atelier 5 : Stratégie de renforcement des capacités des agents de la fonction publique territoriale et des élus locaux

27. Le modérateur Balla Moussa DRABO de l'ONG BOATA, après avoir présenté l'état des lieux, la stratégie en place dans le cadre de la mise en place du Programme National d'Appui aux Collectivités (PNAC II) à travers le Centre de Formation des Collectivités Territoriales créé en 2007 et les enjeux de la problématique du renforcement des capacités des acteurs locaux, a indiqué que la démocratie locale, résidant dans la décentralisation, ne peut se réaliser sans le renforcement des capacités des populations à concevoir leur propre devenir, par l'entremise de leurs élus, mais également de la fonction publique locale devant conduire les actions, sans oublier la société civile dans toutes ses facettes.

28. De ce point de vue, la coopération décentralisée peut être considérée comme indispensable à cet égard, comme l'attestent les exposés sur la création des Centres de Formation et de Perfectionnement de Nioro et Diéma à travers l'initiative de certaines Communes et Cercles qui bénéficient de l'appui de collectivités territoriales partenaires françaises dans les domaines de la conception puis de la mise en œuvre de programmes de formation ajustés aux besoins spécifiques locaux. L'enjeu et le défi se situent principalement aux niveaux de l'internalisation et de la pérennisation de telles initiatives en engageant des réflexions approfondies sur les questions d'évaluation des besoins en renforcement de capacité, des priorités, de l'organisation des activités de renforcement des capacités, de leur mise en œuvre, de leur suivi - évaluation, des types de partenariats ainsi que par [la prise en compte des langues nationales dans la formation des élus locaux](#).

Atelier 6 : Finances locales, gestion budgétaire et amélioration des ressources internes des collectivités locales

29. Le Modérateur, Dr Abdoulaye SALL, Président du Cercle de Réflexion, d'Information et de consolidation de la démocratie au Mali (Cri-2002), a introduit en précisant que la problématique des finances locales, de la gestion budgétaire et de l'amélioration des ressources internes des collectivités locales demeurent une question universelle. Les collectivités de toutes les démocraties du monde se trouvent confrontées à ce problème d'autant plus que les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales doivent représenter pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources, c'est à dire que la part des ressources propres garantirait la libre administration des collectivités territoriales. Question essentielle d'autant plus que pour les contribuables, la décentralisation n'a d'intérêt que si la gestion de

proximité leur permet d'obtenir un meilleur service pour un moindre coût. Qu'en est-il au Mali ? Que peut faire la coopération décentralisée ?

30. Monsieur Idrissa Moussa DIALLO, Coordonnateur National du Projet Collectivités Territoriales et Développement Local financé par le PNUD, le FENU, l'UE, le Grand Duché de Luxembourg, le Royaume de Belgique, le Mali, a fait un exposé sur des expériences en cours en la matière dans 130 communes dans le cadre du « Système d'Analyse Institutionnelle des Systèmes Financiers (SAFIC) » avec comme démarche méthodologique « connaître et apprécier pour mieux gérer ».
31. Le projet préconise ainsi des diagnostics (organisationnel, financier et économique), des consultations publiques, un plan d'action communal de redressement établi à partir des pistes de réflexion identifiées avec les acteurs concernés. Il a fait remarquer que les quatre premières communes ayant bénéficié d'enquêtes de terrain approfondies comparées sont aujourd'hui conscientes de leurs potentialités réelles, des stratégies pertinentes dont elles doivent se doter pour créer des richesses. Il s'agit des communes de Pel Maoudé (Koro), Fakara (Djenné), Sokoura (Mopti) et Sangha (Bandiagara).

Séance plénière 2 : Les démarches de coopération en réseau - mise en œuvre et animation-

32. Dans son intervention, le modérateur Monsieur Mamadou KEITA, Directeur du DELTA-C, a introduit en rappelant l'engagement des élus maliens sur la voie de la coopération interrégionale et de la mise en réseau inter-territoires autour d'une thématique mobilisatrice. Il a poursuivi en indiquant que la volonté aidant, les expériences, les savoirs et les savoir-faire des collectivités territoriales partenaires de la France en matière de démarches de coopération en réseau, de mise en œuvre et d'animation pourraient édifier celles du Mali dans leur rôle de dynamisation de leurs territoires respectifs, d'impulsion du processus de développement de leurs économies régionales, de soutien de leurs filières agro - alimentaires, agro - artisanales, touristiques...
33. Dans leurs exposés introductifs Messieurs Guy Michel CHAUVEAU, Président du Groupe-pays Mali, Cités-Unies France, Maire de La Flèche, Conseiller Général de la Sarthe ; Jacky CRUCHON, Ville de Bayonne (France), pour l'Association des Villes d'Art d'Histoire et Ville à secteur sauvegardée (AnVPAH\$vs) ; Pierre BAILLET, Secrétaire permanent adjoint de l' Association Internationale des Maires Francophones -AIMF- ont retracé l'histoire des démarches de coopération en réseau, de mise en œuvre et d'animation. Ils ont rappelé la nouvelle organisation des territoires à travers les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et le nouveau rôle économique dévolu à la Région. Ils ont fait ressortir que le processus de coopération en réseau a été facilité et renforcé en France parce qu'il a de nouvelles mesures relatives à l'aménagement du système politico - administratif.

Atelier 7: Patrimoine, biodiversité et stratégies de développement économique local

34. Le modérateur Monsieur Ibrahima AYA, Direction Nationale de la Conservation de la Nature, après avoir rappelé le contexte et la fragilité des équilibre entre

gestion durable des ressources, développement économique, aménagement du territoire et maintien de la cohésion sociale, a campé les débats de l'atelier autour des questions suivantes : Comment faire partager des acquis méthodologiques, ainsi qu'une pratique de la concertation Etat/collectivités par rapport à l'application de cadre législatif et réglementaire ? Comment structurer une démarche qui permette d'instaurer l'émergence d'échanges sur l'urbanisme patrimonial ? Comment faire pour que les collectivités maliennes agissent de façon pro - active dans la gestion du patrimoine ? Quel contenu donner à des échanges « Mali / démarches européennes » ? sur quels supports ?

35. Les témoignages autour du projet conduit par l'association « Ségou-Patrimoine » avec l'AnVPAH\$vss et les débats ont abouti à des propositions d'adoption de mesures vigoureuses allant dans le sens de la préservation et de la valorisation de la culture, du patrimoine, de la diversité en lien avec les stratégies de développement économique local. L'Etat doit ainsi aller en partenariat actif avec les collectivités territoriales ces choix et démarches locaux en lien avec les politiques et stratégies nationales d'aménagement et de développement (GRN, aménagement, urbanisation, éducation, culture), avec les PDSEC, les instruments de financement de l'investissement local, le développement de l'entreprenariat local, etc...

Atelier 8 : Gouvernance de l'Eau à l'échelle d'un Fleuve et coopération décentralisée

36. Dans son exposé, le modérateur Monsieur Bandiougou DIAWARA, Coordinateur du Programme Gouvernance de l'Eau du Fleuve Niger au Mali, après avoir évoqué la problématique et les enjeux liés à la gouvernance de l'eau à l'échelle d'un fleuve dans un contexte de coopération décentralisée, a rappelé qu'il s'agit de renforcer les capacités des collectivités territoriales dans la gestion de l'eau et de l'assainissement et de sensibiliser les populations riveraines à la sauvegarde du fleuve. Il a ajouté que, dans cette recherche, le Projet présente une double spécificité, celle d'une coopération entre collectivités riveraines du Niger et de la Loire, mobilisant à la fois les collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée, les établissements spécialisés dans la gestion de l'eau et les universités, et celle de l'amélioration de la connaissance des pratiques socio-économiques et culturelles des populations riveraines du fleuve Niger ainsi que le transfert de cette connaissance aux collectivités afin de renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.
37. Des débats et des témoignages, il est ressorti que l'efficacité et l'efficience de la gouvernance de l'eau à l'échelle d'un fleuve et par le biais de la coopération décentralisée, nécessitent l'adoption de démarches incluant à la fois l'amélioration de la connaissance du fleuve, mais aussi le développement et l'animation du réseau des collectivités locales riveraines, le renforcement de l'offre de formation dédiée aux collectivités locales, la réalisation des opérations démonstratives de gestion de l'eau et de l'assainissement dans certains sites, la diffusion de la connaissance du fleuve à travers des actions pédagogiques et de sensibilisation.

Atelier 9 : Stratégie de valorisation des produits locaux

38. Dans son exposé introductif, le modérateur Dr Abdoulaye SALL, Président du Cercle de Réflexion, d'Information et de consolidation de la démocratie au Mali (Cri-2002), a rappelé les enjeux et les défis liés à la valorisation des produits locaux au Mali via les collectivités territoriales. Il a indiqué que dans une telle perspective, tous les acteurs, du producteur au consommateur, doivent être impliqués et responsabilisés d'autant plus qu'il s'agit de la recherche et de la capture de marchés exigeant de la qualité des produits mis sur le marché, de la création d'une relation de confiance entre producteurs et consommateurs urbains, de développement de nouvelles filières répondant à des marchés de « niche »...
39. L'expérience menée dans la plaine de Tombola (Cercle de Kangaba) en coopération décentralisée avec Vitry sur Seine constitue un exemple type qu'il convient de dupliquer dans d'autres collectivités maliennes en coopération décentralisée. Monsieur Guy Martin (Président du Comité de jumelage de Vitry/Seine) dans son exposé, a présenté la stratégie adoptée qui s'articule autour de la gestion institutionnelle du partenariat (élus / élus - collectivités / collectivités), la gestion foncière (la prise en charge de la question foncière dans le partenariat), la gestion stratégique à travers le choix d'un produit stratégique, à savoir le riz (Tombola étant à la porte de Bamako), la mutualisation des efforts à travers la création d'une coopération inter-villageoise, la formation des jeunes diésélistes et chauffeurs, la formation à des nouveaux métiers innovants dont le Mali a besoin...
40. Dans la même direction, Monsieur Jean François GUAY, Directeur du Projet Initiatives Intégrées pour la Croissance Economique au Mali -IICEM-, a présenté les différentes actions qu'il mène dans cinq (5) régions (Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) autour de cinq (5) filières.

Atelier 10 : Mise en réseau de plusieurs territoires maliens autour d'une même problématique

41. Le modérateur Monsieur Ntji KEITA, Directeur du Centre de Formation de Diéma, dans son intervention, a indiqué les enjeux et les défis à relever, les principaux objectifs de la session par rapport au thème. Il s'agit de partager un certain nombre de questions relatives à la démarche à adopter pour une planification qui prend en compte toutes les spécificités des territoires concernés, de structurer le pilotage à mettre en œuvre, d'identifier et de clarifier le jeu des rôles et des responsabilités des élus et de leurs agents dans le processus de collecte de données sur les patrimoines, d'assurer une participation effective de la population, de convenir des fondements du partenariat collectivités territoriales et secteur privé, d'impliquer les acteurs associatifs dans ce partenariat...

Au cours des débats, l'expérience du Projet Développement durable et éco-tourisme et les différents témoignages de terrains ont permis de retenir un certain nombre de thèmes devant faire l'objet d'échanges, de concertations entre Etat et collectivités locales dans la recherche de mise en réseau inter-territoires autour d'une même problématique. Compte tenu de la place qu'occupe le tourisme dans le développement de notre pays, l'Etat, les collectivités territoriales et leurs homologues du Nord et du Sud doivent porter une attention soutenue à l'émergence et à la consolidation d'un véritable réseau inter-territoire pour le développement durable et

l'éco-tourisme. La coopération décentralisée peut être une bonne porte d'entrée et aborder entre autre [la promotion du tourisme scolaire et universitaire auprès des jeunes maliens en s'appuyant sur certaines valeurs et traditions maliennes \(le djatiguiya\)](#).

Séance plénière 3 : Table - ronde : La Gouvernance territoriale au service du développement économique local : Quelles perspectives pour les partenariats de coopération décentralisée ?

42. La modération a été assurée par Monsieur Jean-Pierre ELONG MBASSI, Cités et Gouvernements Locaux Unies d'Afrique -CGLUA, qui, d'entrée de jeu, a rappelé les engagements du Président de la République, Chef de l'Etat, pour qui, au Mali la décentralisation est désormais irréversible et les 703 Maires et 11 000 Conseillers Municipaux constituent ses acteurs incontournables. Le modérateur a poursuivi en précisant que l'Afrique entière attend de ces Assises 2008 de Bamako des orientations précises pour faire avancer les lignes de la décentralisation et de la démocratie locale au service de l'humain. Il a estimé que les thèmes retenus pour cette séance plénière sont ceux des perspectives. Sur ce, il a donné la parole aux différents intervenants.
43. Sur le thème du Partenariat Public-Privé (PPP) développé par Lassine DIALLO, Institut Hautes Etudes en Management et Aroud Ag HAMATOU, Maire d'Anderaboukane, Membre du Bureau National de l'AMM, il est ressorti la nécessité pour les collectivités territoriales et les élus de prendre en compte la mission citoyenne des écoles, les intérêts publics et privés sans en faire des partenaires antinomiques, la conceptualisation, l'élaboration et la mise en marche des partenariats publics/privés bâtis sur des partenariats stratégiques. Dans cette perspective, les intervenants ont insisté sur la nécessité de faire partager aux élus locaux la culture du secteur privée, fondée sur l'efficacité et l'efficience.
44. La Charte européenne de la coopération en appui à la gouvernance locale a été présentée par Messieurs Lionel VIGNACQ, Chef du Bureau de la Gouvernance Locale et de la modernisation de l'Etat, DGID-MAE/France et Bertrand GALLET, Directeur Général de Cités-Unies France. Pourquoi cette Charte ? Une Charte pour qui ? Quels sont ses objectifs ? Comment a été mis en place le groupe de travail ? Quand a eu lieu le lancement officiel de la Charte ? Quels sont ses principes généraux ? Quelles sont les actions à mener ? Comment faire vivre la Charte ? Quel mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Charte ? Comment en faire une activité européenne suite à l'initiative française ? Telles sont les questions autour desquelles les conférenciers ont convié les participants.
45. Des débats et des témoignages, il est ressorti quelques idées fortes et valeurs fondatrices de la Charte qu'il convient d'entretenir, de faire mûrir au service de l'émergence et de la consolidation de la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales de l'Union Européenne et celles de l'Union Africaine. Dans cette perspective, Monsieur Jean-Pierre ELONG MBASSI, Secrétaire Général des Cités et Gouvernements Locaux Unies d'Afrique -CGLUA, a suggéré avec force l'idée de création d'un Haut Conseil des Collectivités Territoriales de l'Union Africaine.

46. Le thème de l'outil de suivi-capitalisation de la coopération mis en place entre pays partenaires a été développé par Messieurs Emmanuel CUFINI, Président de F3E ; Ousmane SY, Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA) ; Antoine JOLY, Délégué à l'action extérieure des collectivités locales, secrétaire de la commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) au Ministère des Affaires étrangères (France) et Kanda GONDA, Président de l'Association des Municipalités du Niger. De leurs présentations, il est apparu la nécessité de placer l'évaluation au cœur de la coopération décentralisée entre collectivités territoriales africaines et collectivités territoriales du Nord, et le local au centre de nos préoccupations. Dans cette perspective, ils ont insisté sur la nécessité d'avoir une conscience partagée des enjeux, des défis et des perspectives, une Vision à long terme de ce que l'on veut faire, de sortir du multipartisme traditionnel pour aller vers un nouveau multipartisme construit autour des collectivités territoriales, d'accepter de mettre tous les acteurs de la décentralisation en situation d'apprentissage (Etats, collectivités territoriales, secteur privé, société civile...).

Rencontres inter - acteurs par Région : 9 rencontres en parallèle sur les espaces « Région » de Forum-Expo : Quelles contributions possibles de la coopération décentralisée ? Echanges autour de « projets territoriaux »

47. Elles ont concerné toutes les régions du Mali et le District de Bamako et ont constitué un véritable carrefour pour les collectivités maliennes et leurs homologues d'autres pays d'Afrique et d'Europe à travers les expositions et les démonstrations émanant à la fois des services de l'Etat malien, des établissements publics porteurs de la décentralisation et du développement local, des chambres consulaires, du secteur privé prestataire de service aux collectivités territoriales. La note relative au Forum Expo 2008 est jointe en annexe.

V. RECOMMANDATIONS DES ASSISES

48. Les présentes Assises 2008 de la coopération décentralisée ont permis de faire émerger :

- la place de plus en plus prépondérante de la conduite des politiques publiques territoriales dans sa dimension processus de préparation et de négociation « Etat et collectivités locales » dans une optique de territorialisation des politiques étatiques ; et
- la nécessité de participation, d'implication, de responsabilisation, et d'autonomisation des collectivités territoriales dans le développement économique local dans sa dimension modes de construction et de conduite de stratégies territoriales associant tous les acteurs locaux, sans aucune exclusive (Etat, collectivités territoriales, secteur privé, société civile, ONG, organismes de réflexion, de formation et de recherche, partenaires techniques et financiers, collectivités territoriales partenaires du Nord et du Sud...).

49. Les collectivités territoriales maliennes et leurs homologues du Nord et du Sud doivent y réfléchir, s'y employer, en faire des axes de travail et de dialogue pour accompagner l'ensembles des forces vives locales à mesurer et à prendre leur place, toute leur place dans la dynamique de développement de leur territoire.

Dans cette perspective, les délégués aux Assises 2008 ont formulé les recommandations suivantes :

50. En ce qui concerne les stratégies et projets de développement régional comme outils pour une approche participative, les Assises recommandent :

- la mise en valeur du territoire national en synergie avec les dynamiques socio économiques locales ;
- la mise en perspective de la politique nationale d'aménagement du territoire avec les plans stratégiques de développement régional et communal conçus par les conseils régionaux et communaux ;
- la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de plaidoyers auprès des décideurs pour une prise en compte effective de la dimension spatiale dans les stratégies sectorielles, l'articulation entre la mise en valeur de chaque région et l'intégration inter régionale, le besoin de construction d'une vision sur le long terme, en terme prospectif à travers la définition des pôles d'activités propres aux secteurs jugés prioritaires, la dynamisation du processus au niveau décentralisé à travers l'adoption de la culture de la politique contractuelle entre l'Etat d'un côté, les régions, cercles / communes et intercommunalité de l'autre, en y associant les opérateurs économiques ;
- la prise en compte de cette évolution dans les conventions de partenariats entre les collectivités maliennes et les collectivités partenaires dans le cadre de la coopération décentralisée.

En ce qui concerne « la territorialisation des politiques publiques et la contractualisation Etat-Région » Cadre et modalités de contractualisation, via les PSDR au regard des programmes thématiques portés par des organismes par-étatiques ou structures mandataires, les Assises recommandent :

- la conceptualisation, l'élaboration et l'adoption d'une démarche nouvelle de mobilisation de tous les acteurs concernés du territoire à chaque étape d'élaboration des SRAT et des PSDR ;
- la capitalisation et l'internalisation des expériences du programme ADERE - Nord dans les autres régions du Mali ;
- l'harmonisation des programmes sectoriels avec la programmation des collectivités ;
- l'accélération de l'effectivité du transfert de compétences aux collectivités territoriales ;
- la poursuite et le renforcement de l'accompagnement des Assemblées Régionales pour l'élaboration des PSDR ;
- la capitalisation des expériences de coopération entre le Conseil de Cercle de Douentza et du Conseil Général de l'Essonne ;
- la prospection des pistes susceptibles de faciliter l'accès direct des collectivités territoriales aux financements internationaux ;
- l'organisation et l'intensification des visites d'études et d'échanges entre les collectivités maliennes et celles du Nord.

51. En ce qui concerne la mise en cohérence des cadres de planification « Régions Cercles et Communes » et stratégies territoriales, Emploi/Formation professionnelle et jeunesse, les Assises recommandent :

- la conception et l'application des stratégies qui assurent à tous les jeunes des possibilités réelles et égales de trouver un emploi productif et un travail décent, notamment dans les collectivités territoriales ;
- le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel entre les collectivités, l'Etat et les acteurs au développement ;
- l'identification au niveau local des filières pourvoyeuses d'emploi local et les bénéficiaires potentiels en collaboration avec l'ensemble des acteurs au développement local ;
- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des bénéficiaires par la formation et un meilleur accès à une gamme élargie de services pour le développement des entreprises privées ;
- la mise en place de systèmes de financement adaptés pour la création et le développement des entreprises locales ;
- l'amélioration de l'accès aux marchés commerciaux locaux et lointains ;
- le renforcement du système d'information et des mécanismes d'aide à la décision ;
- la prise en compte de la dimension emploi / formation professionnelle et jeunesse, comme une priorité dans les conventions de partenariats collectivités territoriales maliennes et collectivités partenaires dans le cadre coopération décentralisée.

52. En ce qui concerne la structuration des filières agro - artisanales, partenariat entre collectivités locales et secteur privé et formation des praticiens. Les problèmes sont quasi identiques à ceux de l'atelier 2. Aussi, les Assises recommandent :

- l'impulsion d'une réflexion ouverte à la lumière des SRAT et PSDR sur la prise en charge de la structuration des filières agro-artisanales en prenant en compte les trois (3) secteurs de l'économie : secteurs primaire, secondaire et tertiaire ;
- la poursuite et la consolidation des expériences de développement des filières en cours dans les régions en coopération décentralisée (Kayes, Sikasso...).

53. En ce qui concerne le développement économique territorial comme outil d'animation et de marketing territorial, les Assises recommandent :

- la gestion par les communes des marchés publics inférieurs à 50 millions de F CFA ;
- la clarification du rôle des collectivités territoriales dans le développement économique, local et régional ;
- l'organisation de débats sur la relance de l'économie dans les villes secondaires ;
- la conceptualisation, l'élaboration et la vulgarisation des outils d'animation et de marketing territorial dédiés aux acteurs locaux ;
- la décentralisation des appuis institutionnels aux niveaux des collectivités territoriales ;
- l'émergence de la coopération décentralisée comme outil d'animation et de marketing territorial ;
- la création de cadres de concertation collectivités locales et collectivités partenaires pour la promotion des outils pédagogiques destinés à l'animation et au marketing territorial ;
- la capitalisation et l'expérimentation type Conseil pour la Promotion de l'Economie Locale (CPEL) à Ségou dans les autres collectivités du Mali ;
- la création, le renforcement et la consolidation des espaces de partages d'expériences inter collectivités.

54. En ce qui concerne la stratégie de renforcement des capacités des agents de la fonction publique territoriale et des élus locaux, les Assises recommandent :

- le renforcement de la politique de formation des agents de la fonction publique territoriale ;
- l'élaboration de modules de formation adaptés aux réalités de terrains des collectivités territoriales ;
- le renforcement de la politique de plaidoyer pour le renforcement des capacités des agents de la fonction publique territoriale et des élus ;
- l'établissement des passerelles entre formation des centres avec les instituts de formation universitaire.

55. En ce qui concerne les finances locales, gestion budgétaire et l'amélioration des ressources internes des collectivités locales, les Assises recommandent :

- la formation à la base des acteurs locaux ;
- l'incitation des élus locaux à se former ;

- le renforcement des capacités du personnel des collectivités ;
- l'identification des matières fiscales ;
- la recherche et la création d'autres taxes ou structures de recettes en plus de la Taxe de Développement Régional et Local (TDRL) ;
- la mise à disposition des collectivités des logiciels de suivi budgétaire ;
- l'instauration d'une nouvelle stratégie et politique de formation continue en matière de mobilisation des finances locales et de maîtrise de gestion budgétaire.

56. En ce qui concerne la problématique Patrimoine, biodiversité et stratégies de développement économique local, les Assises recommandent :

- l'adoption d'une stratégie nationale de communication en vue de la réhabilitation du patrimoine naturel ;
- la participation, l'implication, la responsabilisation et l'autonomisation des collectivités territoriales dans la gestion du patrimoine naturel ;
- la création des cadres de concertation, d'échanges et de dialogue entre services techniques de l'Etat et collectivités territoriales pour la mise en application d'une réglementation donnant aux communes des opportunités de développement économique et social.

57. En ce qui concerne la gouvernance de l'eau à l'échelle d'un fleuve et la coopération décentralisée, les Assises recommandent :

- la poursuite et le renforcement de l'information, de la sensibilisation et de la formation des acteurs locaux et régionaux ;
- l'application de la loi sur le Code de l'eau ;
- le renforcement de l'information et la sensibilisation des acteurs ;
- la création de micro projets autour des fleuves (pisciculture) ;
- le diagnostic des communes riveraines du fleuve Niger ;
- la création des comités de gestion de l'eau au niveau « village » ;
- la mobilisation des autorités locales ;
- la réalisation des aménagements des petits périmètres rizicoles dans le cercle ;
- la préservation des ressources halieutiques et la vie animale autour du fleuve à travers des réserves ;
- le reboisement des berges ;
- la préservation des acquis techniques et le suivi rigoureux des textes législatifs ;
- l'amélioration du cadre de la complémentarité entre les différentes institutions, notamment entre collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat ;
- l'appui financier des partenaires techniques ;
- la mise en place d'un mécanisme de recyclage des polluants identifiés.

58. En ce qui concerne la stratégie de valorisation des produits locaux à travers la maîtrise des technologies et la formation professionnelle comme outils d'ingénierie du développement, les Assises recommandent :

- la promotion des plate-formes multi-fonctionnelles et autres unités de transformation ;

- le développement des filières porteuses dans les collectivités à travers des formations professionnelles appropriées et la création d'unités de production ;
- le développement des retenues d'eau pour l'irrigation ;
- la création de comités de protection de l'environnement et leur dotation en moyens adéquats ;
- la création de cadres de concertation et de sensibilisation autour de la gestion commune du patrimoine foncier ;
- l'adoption de la culture de la démarche participative impliquant tous les acteurs publics et privés ;
- la création de marchés locaux pour écouler les produits locaux ;
- la création de réseaux d'informations sur les filières ;
- le renforcement des capacités locales dans la maîtrise des techniques de production.

59. En ce qui concerne la mise en réseau de plusieurs territoires maliens autour d'une même problématique, les Assises recommandent :

- l'implication des collectivités dans la promotion et la gestion des sites touristiques au niveau local ;
- l'organisation des ateliers de renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de tourisme ;
- la promotion du tourisme à travers la sensibilisation et la formation des populations ;
- l'application rigoureuse des textes afin de mieux protéger l'écosystème ;
- l'acceptation de l'Etat à partager les retombés du tourisme avec les collectivités locales ;
- la participation de toutes les structures inter collectivités ;
- l'accélération du transfert des compétences dans le domaine du tourisme ;
- la formation des élus locaux sur la place et l'intérêt du tourisme pour la population ;
- l'implication des communes dans le partage des ressources financières issues de la gestion des sites touristiques ;
- la promotion du tourisme culturel ;
- l'élaboration et l'adoption d'une politique communale en matière d'éco-tourisme ;
- l'organisation et la réalisation des ateliers dans toutes les régions sur les questions du tourisme ;
- la formation des élus et secrétaires généraux sur l'intercommunalité, la documentation pour les acteurs ;
- la prise en compte du genre.

60. En ce qui concerne la gouvernance territoriale au service du développement économique local : quelles perspectives pour les partenariats de coopération décentralisée, les Assises recommandent :

- la large diffusion de la charte européenne de la coopération en appui à la gouvernance locale ;

- son appropriation par les collectivités partenaires des collectivités européennes (disponibilité, accessibilité, opportunité et effectivité de sa mise en œuvre...) ;
- la mise en place d'un groupe de travail sur son applicabilité avec les collectivités maliennes ;
- la création des espaces / passerelles de partenariats entre les collectivités, les instituts et cercles de réflexion, de recherche et de formation ;
- la conceptualisation et le développement de la culture de la formation au niveau des collectivités territoriales ;
- l'adoption d'une politique d'évaluation de la coopération décentralisée entre les différentes collectivités ;
- le renforcement et la consolidation des circuits et des structures existants dédiés à la promotion de la coopération décentralisée ;
- l'écoute, et surtout la capitalisation des expériences des acteurs locaux ;
- l'association des universités, instituts et cercles de réflexion, de recherche et de formation à l'organisation et l'animation des Assises sur la coopération décentralisée ;
- la création d'un Haut Conseil des Collectivités Territoriales d'Afrique afin d'amener l'Union Africaine à s'en raciner dans les cœurs des peuples africains ;
- la tenue des prochaines Assises 2011 de la coopération décentralisée en France.

61. En ce qui concerne les rencontres inter - acteurs par région / district de Bamako, les Assises recommandent :

- la poursuite et le renforcement de l'organisation des espaces types rencontre inter - acteurs par région / district de Bamako ;
- l'appui de l'Etat, des collectivités territoriales maliennes et partenaires à l'organisation de tels espaces ;
- la formation des collectivités territoriales maliennes dans leur organisation.

VI. CLOTURE DES ASSISES

62. La cérémonie de clôture a été marquée par les allocutions prononcées par

- Monsieur Sékou A. DIALLO, Président de l'ACCRM ;
- Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président du Groupe-pays MALI Cités-Unies France, Maire de La Flèche, Conseiller général de la SARTHE ;
- Monsieur Jean-Pierre ELONG MBASSI, Secrétaire Général de Cités et Gouvernements Locaux unis d'Afrique CGLUA.

63. Le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales du Mali, Monsieur Kafougouna KONE, représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a clôturé les travaux des Assises. Cette allocution a fait, en particulier, ressortir l'enjeu que représente la coopération décentralisée, pour le gouvernement malien, en terme de consolidation des capacités des acteurs locaux pour mettre en œuvre les politiques de développement territoriale à tous les échelons, Régions, Cercles et Communes. Au-delà des coopération

« collectivité à collectivité », le Ministre a mis en avant l'intérêt, pour les collectivités maliennes, de pouvoir construire et animer d'autres formes de coopération : réseaux thématiques entre collectivités maliennes et étrangères qui ont les mêmes centres d'intérêt, coopération entre collectivités de différents niveaux à l'échelle d'un même territoire.

VII MISE EN PERSPECTIVE DES ASSISES

Au regard des résultats des travaux de ces Assises de la Coopération décentralisée 2008, l'AMM et l'ACCRM considèrent qu'elles ouvrent une nouvelle ère pour les trois niveaux de collectivités maliennes, compte tenu des perspectives qui ont été dessinées pour consolider la place de cette forme de coopération entre collectivités territoriales, au service du développement local.

AMM et ACCRM, tout en nous félicitant de ces conclusions, souhaitons dès lors initier la construction d'un cadre de suivi-capitalisation qui associe les partenaires naturels des pouvoirs locaux, dans la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelon local :

- Structures représentatives de la société civile,
- Institutions de formation et de recherche,
- Organismes nationaux et internationaux spécialisés dans les questions de Gouvernance et démocratie locale,
- Instances étatiques qui assurent la tutelle des collectivités territoriales.

A quels objectifs répondre ?

Mise en place d'outils pour assurer des fonctions :

1. de suivi-capitalisation de la coopération décentralisée au Mali,
2. de formulation de bilan et de diffusion des résultats de cette capitalisation.

Sur la base de quel cadre ?

Convention tripartite entre :

1. l'Union des Associations de Pouvoirs Locaux du Mali (AMM/ACCRM),
2. le réseau des institutions de formation supérieure du Mali, porteur de 3^{ème} cycle en matière de décentralisation, développement local, aménagement et urbanisme -Delta-C, ESIAU, FSJE, IHEM- ;
3. les collectivités territoriales maliennes engagées dans des conventions de partenariat avec des collectivités de pays tiers intéressées ainsi que des réseaux thématiques inter-collectivités maliennes sur les questions de :
 - a. *Gouvernance de l'Eau*
 - b. *Patrimoine, cadre de vie et aménagement urbain*
 - c. *Stratégie territoriale de développement et coopération inter-niveaux de C.T. (Régions, Cercle et Communes)*
 - d. *Développement durable et éco-tourisme*
 - e. *Développement Economique Local,*
 - f.

Accords, avec des organismes nationaux et internationaux assurant des missions de réflexion prospective et d'animation de réseaux : *CRI 2002, Alliance pour la Refonte de la Gouvernance en Afrique -ARGA-* et *Cités et Gouvernements Locaux Unies d'Afrique -CGLUA-*, pour accompagner les actions annuelles de mesure des

résultats des travaux de suivi-capitalisation puis valoriser les acquis de ces démarches à travers la diffusion de leurs résultats.

Avec quelles modalités de mise en œuvre ?

- Etablissement de protocoles de suivi-capitalisation sur la base d'un programme annuel d'intervention avec chacune des collectivités ou réseau de collectivités considérées
- Conduite de mémoires de fin d'étude d'étudiants de 3^{ème} cycle, sur la base des propositions, par chaque établissement d'enseignement, de sujets d'investigation qui recourent les programmes d'action des conventions de partenariats C.T. maliennes et étrangères,
- Tenue semestrielle/annuelle de Comités de pilotage, sous présidence Union ACCRM/AMM

VII. ANNEXES

1. Discours et interventions
2. Comité d'Organisation des Assises ;
3. Equipe de Rapportage des Assises ;
4. Liste des délégués aux Assises.

Discours et interventions

Discours de la séance d'ouverture

- i. **Alberkader SIDIBE** Président de l'AMM
- ii. **Masseck N'DIAYE** Président de l'Association des Maires du Sénégal, Ministre d'Etat en charge de la décentralisation et des Collectivités Locales
- iii. **Oumarou AG Mohamed**, Président du Haut Conseil des Collectivités
- iv. **Son Excellence Michel REVEYRAND DE MENTHON**, Ambassadeur de France au Mali
- v. **Giacomo DURAZZO**, Ambassadeur, Chef de la Délégation de la Commission européenne au Mali
- vi. **Son Excellence Amadou Toumani TOURE**, Président de la République du Mali

MONSIEUR ABDEL KADER SIDIBE, PRESIDENT DE L'AMM

**Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,
Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames, Messieurs les Présidents des Institutions de la République,
Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,
Honorables députés de l'Assemblée Nationale,
Mesdames, Messieurs les représentants du Corps diplomatique et des organisations internationales,
Mesdames, Messieurs les invités des pays amis de la France et des autres pays d'Europe, d'Afrique, du Canada, du Japon,
Monsieur le Secrétaire Général de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique,
Monsieur le Représentant de Cités Unies France,
Mesdames, Messieurs les conseillers nationaux,
Mesdames, Messieurs les Présidents des Assemblées Régionales, des Conseils de Cercles,
Monsieur le Gouverneur du District de Bamako,
Monsieur le Maire du District de Bamako,
Chers collègues maires et conseillers communaux,
Messieurs les chefs traditionnels et religieux,
Mesdames, messieurs de la société civile,
Honorables invités, mesdames et messieurs,
Mesdames, Messieurs de la Presse,
Chers artistes**

Permettez moi de vous demander d'observer une minute de silence à la mémoire de nos collègues maires et conseillers communaux disparus cette année.
Je vous remercie.

Ce vendredi 12 décembre s'inscrira dans les annales des grands événements de l'ère décentralisation dans notre pays.

Car, c'est la toute première fois que nous réussissons à organiser en une seule et unique cérémonie d'ouverture, deux activités d'envergure nationale et internationale, que sont les Assises de la Coopération Décentralisée et la Journée Nationale des Communes du Mali.

Cela a été possible grâce à votre présence à tous, venus témoigner de l'intérêt que vous portez à l'une et l'autre de ces activités, qui concernent avant tout la vie des collectivités maliennes, africaines, européennes, d'Asie, du Canada. C'est aussi et surtout le signe de l'amitié, de la solidarité, entre collectivités, populations de divers horizons. Soyez en remercié. Bienvenue et bon séjour à Bamako.

Une mention spéciale à Son Excellence Monsieur Ousmane Masseck NDIAYE, Président de l'association des Maires du Sénégal, par ailleurs Ministre d'Etat en charge de la décentralisation et des Collectivités Locales de son pays.

Excellence Monsieur le Président de la République, merci pour la disponibilité dont vous avez toujours su faire preuve à notre égard, à travers votre présence constante à nos côtés, pour partager ces moments forts de la décentralisation, du développement local.

Mes sentiments de profonde gratitude au Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales pour l'excellence des relations entre son département et nos associations.

Mes remerciements à tous nos partenaires tant financiers que techniques qui nous ont aidés dans l'organisation de ces Assises de la Coopération Décentralisée et de la Journée Nationale des Communes du Mali : Union Européenne, Coopération Française, Cités Unies France, Ambassade Royale des Pays Bas, Fédération Canadienne des Municipalités, Coopération Belge, Italienne, Espagnole, Helvétique, USAID... Sans oublier nos sponsors.

Mesdames et Messieurs, les cérémonies qui nous réunissent aujourd'hui ne sont pareilles à nulles autre, tant par la diversité des acteurs ici présents, que par l'importance des thématiques qui seront développées : Gouvernance Territoriale et Développement Local' pour les Assises de la coopération Décentralisée' et 'Problématique de l'Emploi dans les Collectivités Territoriales' pour la Journée Nationale des Communes.

Les thématiques retenues traitent de sujets de développement local, et mettent l'accent sur la responsabilité qu'ont les collectivités à assurer pleinement leur mission fondamentale de maître d'ouvrage du développement de nos communautés.

Notre pays est reconnu comme étant celui en Afrique au sud du Sahara ayant développé le plus de partenariats avec les collectivités d'autres pays. C'est à titre que l'AMM assure la vice présidence de la commission Coopération Décentralisée de Cités et Gouvernements Locaux Unis. Toute chose qui justifie pleinement l'organisation des présentes Assises de la Coopération Décentralisée, qui nous permettront de débattre de sujets d'intérêt commun, de partage d'expériences, d'évaluation de l'existant, de définition de nouveaux axes, permettant de faire de la Coopération Décentralisée, un véritable outil de développement.

Pour ce qui est de la problématique de l'Emploi dans les Collectivités Territoriales, nous savons que l'emploi est une compétence nationale, mais qui s'exerce au niveau local. D'où la nécessité d'une synergie des actions entre niveau central de l'Etat et niveau délocalisé pour que les collectivités puissent véritablement devenir le creuset des différentes politiques et stratégies de promotion de l'emploi.

Chers collègues maires,

Vous comprendrez avec moi, que contrairement aux années précédentes, mon intervention de ce matin ne sera pas un discours bilan du transfert de compétence et des ressources, ni un discours de revendication. Nous accueillons aujourd'hui, nos partenaires, nos amis, nos collègues d'autres pays, d'autres organisations Nous aurons d'autres cadres, d'autres opportunités pour ce faire. Une cérémonie spéciale de remise du Mémoire sera organisée, après la finalisation en cours du bilan de la décentralisation..

Mesdames et Messieurs, chers invités,

Les présentes cérémonies seront marquées par différents actes solennels : remise du Mémoire, signature de la convention portant création des Associations de Pouvoirs Locaux de l'Espace UEMOA, la signature de la convention consacrant la mise en place d'une Fédération des Associations de Pouvoirs Locaux au Mali, entre l'AMM et l'Association des Collectivités, Cercles et Régions, enfin la remise de distinctions à des personnes et personnalités qui ont marqué la vie des collectivités maliennes.

Excellence Monsieur le Président de la République, c'est le lieu de reconnaître les efforts réalisés par le Gouvernement de Modibo Sidibé, en matière de transfert de compétences et de ressources. La nouvelle année 2009 nous permettra de réaliser d'avantage de progrès en matière de suivi et de

gestion de la décentralisation. Car l'AMM, à travers un important programme de l'Ambassade Royale des Pays Bas, dispose désormais de moyens pour assurer pleinement sa mission dans ce domaine.

Chers invités des pays amis et de l'UEMOA,

Cette année 2008 aura véritablement été celle de l'intégration sous régionale dans notre pays. En effet, après avoir organisé le tournoi de football des pays de l'UEMOA en novembre dernier, Bamako abritera dans les jours à venir la foire exposition de l'UEMOA.

Avant cela, vous assisterez aujourd'hui à la mise en place du réseau des Associations de Pouvoirs Locaux de l'Espace UEMOA.

Pour rappel, il y a juste un an, certains parmi vous ont été les témoins privilégiés dans cette même salle, de la signature d'une convention entre les associations de pouvoirs locaux du Bénin, du Burkina Faso et du Mali. Nous avons, à cette occasion, formulé le vœux d'un élargissement de ce partenariat à d'autres associations, notamment celle de l'espace UEMOA. Ce souhait deviendra réalité aujourd'hui, et contribuera certainement à l'intégration de nos pays, à travers la notion de communes frontalières.

Nous saluons pour cela la belle initiative des femmes élues locales, qui ont également décidé de fédérer leurs efforts, à travers un réseau qu'elles mettront aussi en place.

Excellence Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, votre engagement à nos côtés dépasse désormais nos frontières. Nous souhaitons à l'instar des associations de pouvoirs locaux de la sous-région, l'instauration d'un cadre permanent de concertation des départements ministériels en charge de la décentralisation et des collectivités. Car, nous vivons pratiquement les mêmes réalités dans nos pays, à degrés différents.

Mesdames et messieurs, honorables invités, l'AMM et l'ACCRM ont décidé d'unir leurs efforts, ont décidé de mettre en commun leur moyens, leur capacité, leur compétence, pour l'émergence d'une organisation plus forte, mieux structurée, capable de répondre aux besoins de nos membres, de nos communautés. L'Union des Associations de Collectivités Locales verra le jour aujourd'hui.

Excellence Monsieur le Président de la République, Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, nous avons voulu apporter une innovation aux activités de cette de cette année, en témoignant à des hommes, toute la reconnaissance des collectivités maliennes, en leur remettant des distinctions.

Cette démarche sera désormais inscrite dans les activités de la Journée Nationale des Communes du Mali.

Parmi ces récipiendaires, nous commencerons d'abord par Monsieur Ibrahima NDiaye, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, par ailleurs Président d'Honneur de notre association.

Excellence Monsieur le Président de la République, l'année dernière, nous nous réjouissons de la présence parmi la toute nouvelle équipe gouvernementale, de cet homme, issue de nos rangs. Nous étions convaincus qu'il saura apporter une nouvelle dynamique à la politique de l'emploi en général dans notre pays, de l'emploi local en particulier, secteur insuffisamment exploité.

C'est vous dire qu'en une seule année, le nombre d'initiatives en direction des collectivités territoriales pour leurs implications directes dans la stratégie nationale de promotion de l'emploi. Permettez moi de n'en citer que quelques unes :

- mise en place de correspondants locaux en charge d'identifier les opportunités d'emploi dans les communes de Bamako et les chefs lieux de cercles et de région, organisation d'une marche de l'emploi, organisation d'une bourse de l'emploi, création d'un cadre de concertation avec l'AMM autour de la problématique de l'emploi, organisation de journée de réflexion toujours avec les collectivités...

A mes collègues élus locaux, le lundi 15 décembre prochain sera consacré tout entier à la problématique de l'Emploi dans les collectivités locales. Vous aurez un dialogue direct avec Monsieur Ibrahima NDIAYE, qui vous entretiendra personnellement sur les immenses possibilités et opportunités offertes par son département et d'autres structures, qui vous permettront de vous impliquer davantage, dans les actions de promotion et de création d'emplois dans vos collectivités.

La deuxième personnalité qui recevra les hommages des collectivités maliennes, est Monsieur Ousmane SY, ancien Ministre en charge de la décentralisation, celui que d'aucun appelle le père de la décentralisation malienne. Ses faits ne sont plus à démontrer, notre présence ici en est déjà un témoignage éloquent.

Les deux derniers récipiendaires, sont ceux la qui ont donné à la coopération décentralisée, sa lettre de noblesse, tant par leur initiative, leur dévouement, et surtout la nouvelle dynamique impulsée dans ce domaine en moins de quatre ans : création de site Internet dédié à la coopération décentralisée, réalisation de guide pratique, organisation de deux assises en trois ans, assistance aux collectivités dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à promotion de l'Union Européenne sur la coopération décentralisée... Il s'agit de Monsieur Jean Louis MARGERIE, assistant technique

français en fin de mission et Monsieur Ahmed Bangoura TRAORE de la Direction Nationale des Collectivités Territoriales, appelé à faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année. Nous leur disons merci au nom des collectivités maliennes qui voudraient vous rappeler qu'on ne décroche jamais du développement local et qu'elles comptent toujours sur vos expertises.

Mesdames et Messieurs, honorables invités,

Excellence Monsieur le Président de la République, notre pays, notre peuple a démontré que lorsqu'il se mobilisent, il arrive à relever n'importe quel défi, sous tendu par un engagement, une volonté politique. Ce fut le cas lors de l'invasion acridienne. Ce fut le cas cette année avec l'initiative riz qui a dépassé toutes les attentes. Voilà pourquoi nous disons que la décentralisation, le transfert effectif des compétences et des ressources ne sont pas et ne peuvent pas être des défis insurmontables. Nous souhaitons qu'on s'y attelle d'avantage, avec beaucoup d'initiatives et d'actions.

Enfin, je voudrais formuler des vœux sincères de bonne et heureuse année 2009. Cette année qui verra notre pays organiser des élections communales que nous souhaitons, à l'instar des précédentes, apaisées, sereines. J'en appelle pour cela à l'esprit de responsabilité de mes collègues maires et conseillers communaux.

Je vous remercie.

Son Excellence Michel REVEYRAND DE MENTHON, Ambassadeur de France au Mali

Monsieur le Président de la République,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Messieurs les Gouverneurs de Régions et du District de Bamako,

Messieurs les Présidents des Assemblées Régionales,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le Président de l'Association des collectivités, cercles et régions du Mali,

Monsieur le Président de l'Association des municipalités du Mali,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir d'intervenir aujourd'hui à l'ouverture des Assises de la coopération décentralisée 2008 au Mali. Ces rencontres permettront d'engager un large dialogue et d'échanger informations et expériences entre collectivités maliennes et collectivités partenaires. Elles seront également l'occasion de porter un regard croisé sur ce que les différentes collectivités peuvent s'apporter réciproquement, dans des échanges Nord-Sud, Sud-Nord, mais également Sud-Sud.

Comme vous le savez, les précédentes Assises avaient eu lieu en 2005 et avaient utilement permis de dresser un bilan des actions menées jusqu'alors. Trois ans plus tard, le contexte a évolué : il s'agit d'explorer de nouvelles perspectives et de donner une nouvelle impulsion à des échanges déjà fructueux.

Actuellement, 90% des échanges de coopération décentralisée avec le Mali impliquent des collectivités françaises, ce qui fait de la coopération décentralisée franco-malienne la plus importante d'Afrique. Ces Assises sont donc un moment très précieux de notre relation bilatérale, dans la mesure où cette forme de coopération enracine la relation entre la France et le Mali dans le domaine des peuples, domaine plus riche que l'horizon des relations d'Etat à Etat. Fraternelles, ancrées dans les réalités de terrain, les partenariats entre collectivités apportent un savoir-faire de proximité incomparable et constituent un réseau de confiance, un complément aux relations traditionnelles et institutionnelles. J'ajoute que la qualité générale de ces partenariats, noués sur une base volontaire, est tout à fait remarquable et qu'elle ne fait que se renforcer.

Au fil des années, la coopération décentralisée a trouvé une place importante dans l'accompagnement du vaste mouvement de décentralisation au Mali. Ainsi, ses axes d'intervention ne se limitent plus aux seuls champs de l'éducation, de l'accès à l'eau potable, de la santé et de l'action sociale. Des actions en matière de développement économique se développent et constituent un véritable levier de la lutte contre la pauvreté : elles visent une autonomie accrue des populations. Au-delà du moment privilégié de rencontres et de concertation qu'elle représente, cette manifestation correspond donc à un engagement de plus en plus fort en faveur de

la coopération économique et une avancée majeure dans la construction de partenariats inscrits dans la durée.

La coopération décentralisée mobilise désormais un large panel d'intervenants. En effet, du côté français, sont aujourd'hui représentés des conseils régionaux, des conseils généraux, des communes et des « pays », marquant ainsi la diversité des niveaux d'administration concernés par ces échanges. Un autre élément de diversité réside également dans le fait que d'autres acteurs s'impliquent dans les partenariats : associations internationales, hôpitaux, lycées, diverses associations de solidarité. C'est un phénomène particulièrement encourageant pour les partenaires maliens. Cette forme de coopération permet en effet d'apporter un soutien mieux coordonné au développement local en suscitant une cohérence entre bailleurs ou opérateurs, autorités locales et autres acteurs du même territoire. L'importance d'une vision territoriale du développement est à cet égard une évidence. Depuis l'adoption de la loi malienne sur l'intercommunalité, la mise en place de réseaux de collectivités au Mali permet un véritable travail « de réseaux à réseaux ». Il convient naturellement de poursuivre dans cette voie, en reconnaissant clairement les partenaires maliens pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire comme les acteurs de leur propre développement.

Enfin, il convient sans doute de rappeler que la réalisation d'un développement humain durable est étroitement dépendante des questions de gouvernance. Il ne s'agit pas seulement de s'engager sur des moyens, mais de fournir une base d'actions durables, qui intègrent la concertation et l'évaluation sur le long-terme.

Votre présence, ce matin, prouve la forte mobilisation des différents acteurs français et étrangers.

Le programme de ces journées est dense et je ne doute pas que le fruit de vos réflexions, en particulier lors des ateliers, contribuera à entraîner dans une nouvelle dynamique les relations si étroites et si confiantes nouées par les différents partenaires. Je souhaite à tous des échanges enrichissants et porteurs d'innovation.

Confiant dans la qualité de vos travaux, me réjouissant particulièrement d'y voir participer de nouveaux membres, et saluant les pionniers de cette entreprise, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour ces trois journées si importantes pour la coopération décentralisée au Mali, comme pour la relation franco-malienne dans son ensemble.

Que tous ceux qui se sont impliqués avec énergie dans la préparation de cet événement trouvent ici l'expression de ma gratitude.

Giacomo DURAZZO, Ambassadeur, Chef de Délégation de la Commission européenne au Mali

Excellence Monsieur le Président de la République,
Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les représentants des départements ministériels,
Monsieur le Président du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT),
Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France,
Mesdames et Messieurs les représentants des Partenaires Techniques et Financiers,
Messieurs les Présidents de l'Association des Municipalités du Mali (AMM) et de l'Association des Collectivités Cercles et Régions du Mali (ACCRM),
Monsieur le Président de l'Association des Maires du Sénégal, Représentant de l'Association des Maires de l'espace UEMOA,
Mesdames et Messieurs les maires et les représentants des collectivités territoriales maliennes et européennes,
Chers collègues, chers invités,

Faisant suite aux Journées européennes du Développement qui se sont déroulées en novembre à Strasbourg et dont le thème principal était « coopération décentralisée et jumelage pour le développement », c'est un réel plaisir de nous retrouver aujourd'hui à l'occasion de l'ouverture des

deuxièmes assises de la coopération décentralisée et de la 9^{ème} édition de la Journée Nationale des Communes du Mali.

Depuis longtemps, les accords de Cotonou, qui régissent les relations entre les pays ACP et l'Europe, ont mis en évidence l'importance que l'Union européenne attache au principe du partenariat entre les collectivités territoriales du Nord et celles du Sud. En effet, la coopération décentralisée en favorisant les échanges, le dialogue, la concertation, et la démocratisation, est devenue un des instruments prioritaire de l'aide au développement de l'Union. Dans cette optique, elle représente un véritable effet de levier dans le processus de décentralisation au Mali.

Dans le cadre de ces deuxièmes assises de la coopération décentralisée, des thématiques importantes liées à l'aménagement du territoire, au développement économique et au partenariat entre acteurs publics et privés vont être abordées.

Je note avec satisfaction que ces thématiques convergent avec les priorités du dialogue politique entre les PTF et le Gouvernement du Mali. C'est ainsi que les PTF suivront avec grand intérêt ces journées de débat, qui permettront, sans nul doute des échanges fructueux et des contributions riches d'enseignements permettant de poser de solides jalons pour le renforcement de la décentralisation en tant que moteur du processus de démocratisation au Mali.

Excellence Monsieur le Président de la République,
Chers invités,

Comme vous le savez, la CE a accompagné le Mali depuis le début du processus de décentralisation en contribuant de manière significative au succès de cette réforme, qui a permis de renforcer la cohésion sociale et a contribué de façon déterminante à la paix, sécurité et stabilité du pays. A ce titre, dans le cadre du Programme d'Appui à la Réforme Administrative et à la Décentralisation (PARAD), qui a débuté en 2006 la CE a décaissé plus de 30 milliards de F CFA pour appuyer les réformes de l'Etat et la décentralisation.

En particulier je voudrai citer certaines réalisations importantes qui ont vu le jour grâce à ces appuis.

Il s'agit notamment du récent financement de 12 projets de "coopération décentralisée" pour un montant supérieur à 1 milliard de FCFA. Cet appui a permis de cofinancer des subventions impliquant les différents types de collectivités territoriales maliennes (Assemblées Régionale, Cercle, et Communes) et des collectivités territoriales du Sénégal, de France et de Belgique. Ces projets permettront notamment, de renforcer les échanges culturels entre le Nord et le Sud du Mali, de favoriser l'émergence de dynamiques d'animation territoriale au niveau local et régional et de renforcer les capacités des acteurs locaux.

Une autre activité consiste à renforcer les capacités de l'AMM en particulier en terme de lobbying, plaidoyer et communication pour la défense des intérêts de ses membres. Cet appui a permis notamment de contribuer à la réalisation de ces assises, de renforcer les activités de suivi des programmes de coopération décentralisée, de permettre l'organisation de forums régionaux et à l'étranger, de financer des voyages d'études et des formations du personnel de l'AMM.

Enfin, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'ayant satisfait aux conditions générales et particulières de l'appui budgétaire sectoriel, la Délégation de la Commission européenne au Mali vient de procéder au versement d'un montant de 7,4 milliards de F CFA (11,375 millions d'euros) en faveur du gouvernement du Mali, toujours dans le cadre du PARAD ().

Ce décaissement important a été rendu possible grâce aux respect des conditions qui demandaient l'adoption des Plans Stratégiques de Développement Régional dans les 8 régions et l'établissement des rôles de la taxe de développement régional et local (TDRL) dans les 703 communes du Mali. Ces résultats significatifs ouvrent de nouvelles perspectives tant en matière de promotion du développement économique régional qu'en faveur de l'amélioration de la fiscalité locale, source de financement essentielle pour les collectivités, avec un potentiel fiscal de près de 8 milliards de F CFA.

Toutefois l'évaluation insatisfaisante de certains indicateurs liés à la qualité des bases de données, au non fonctionnement du dispositif d'appui technique des Collectivités Territoriales et à un pilotage insuffisant de la décentralisation n'ont pas permis le décaissement de 100% du montant alloué avec une perte de financement pour le Mali d'environ un milliard de FCFA.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Comme vous l'avez si bien dit lors de votre allocution aux Journées européennes du Développement, le Mali doit maintenant finaliser et consolider le processus de décentralisation en surmontant les difficultés liées aux transferts effectifs des ressources financières et humaines aux collectivités territoriales et aux services déconcentrés de l'administration. Dans ce contexte, je tiens à saluer vivement la récente adoption de l'instruction du Premier Ministre relative à la mise en œuvre des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales qui confirme la volonté politique du Mali à œuvrer pour le renforcement des capacités des collectivités territoriales, notamment, au travers du fonctionnement satisfaisant des services publics locaux de base en faveur des populations.

Ainsi, quand ce transfert, accompagné d'un renforcement des capacités d'autofinancement par une amélioration de la fiscalité locale, sera réalisé, il permettra d'assurer de manière irréversible que les collectivités territoriales soient en mesure d'assurer leur mission de manière effective. Il s'avère donc nécessaire que le Mali conforte sa volonté politique de poursuivre et finaliser le processus de décentralisation, en dotant les collectivités locales des moyens leur permettant de pouvoir exercer efficacement leurs fonctions. C'est ainsi que la CE pourra compléter cet effort en poursuivant ses programmes d'appui à la décentralisation, aux réformes de l'Etat et au développement économique des régions prévus dans le cadre du 10^{ème} FED.

Permettez moi de conclure, en félicitant tous les acteurs présents, particulièrement les collectivités territoriales européennes pour leur forte participation aux côtés de leurs partenaires maliens, cet engagement déterminera sans nul doute que ces assises contribueront avec succès à renforcer les activités des collectivités territoriales maliennes et européennes.

Je vous souhaite bon travail et vous remercie pour votre attention.

Discours de la séance de clôture

- vii. **Sékou Aliou DIALLO**, Président de l'ACCRM
- viii. **Guy Michel CHAUVEAU**, Président du Groupe Pays Mali, Cités Unies France
- ix. **Jean-Pierre ELONG MBASSI**, Secrétaire Général de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique - CGLUA
- x. **Général Kafougouna KONE**, Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales -MATCL-

Equipe de Rapportage des Assises

Rapporteur Général :

- Abdoulaye SALL, Cri-2002

Co-rapporteurs :

- Modibo Koly KEITA, Cri-2002 ;
- Mamadou Fadiala KEITA, Cri-2002 ;
- Lassine DIALLO, IHEM ;
- Simbo Koly KEITA, SNV

Ecoles partenaires :

- DELTA - C :
 - Dajié SOGOBA*
 - Hama ROUFAHI*
 - Sory Ibrahima KEITA*
 - Abdoukadre TOURE*
 - Boubacar DOUMBIA*
- FSJE :
 - A
 - B
 - C
 - D
 - E
- IHEM :
 - Abdallah Faskoye
 - Sidi Coulibaly
 - Sékou Diaby
 - Abdoullaye Albadia Dicko